



COMMUNE DE PRÉVONLOUP

Municipalité

Préavis n° 04-2022
au Conseil général

Changement de la porte d'entrée principale du collège

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Situation

La porte d'entrée principale du collège (côté route) est depuis quelques années en mauvais état, étant en bois elle a souffert avec les années et n'est plus étanche, un espace de plus d'un centimètre laisse passer beaucoup d'air froid l'hiver.

Les travaux de la route étant finis, les risques de nouveaux dégâts (bris de vitre par projection de gravier) ne sont plus existants.

L'énergie pour le chauffage du collège est très importante dans notre budget, la situation actuelle ne va pas arranger les choses, il est donc nécessaire de changer cette porte avant l'hiver prochain.

2. Conclusion

La Municipalité vous propose de procéder au changement de cette porte avant l'hiver prochain, différentes variantes ont été étudiées :

- Aluminium
- Bois
- Bois Aluminium

Une porte en aluminium présente quelques avantages : Aucun entretien, fermeture de qualité et stable avec les années.

Une porte en bois correspond mieux à l'architecture du collège mais demande plus d'entretien, le vernis de protection doit être renouvelé régulièrement et il est possible qu'avec les années la fermeture soit moins étanche.

La version bois-aluminium ne semble pas avoir d'avantages dans notre situation, si l'extérieur est recouvert d'aluminium, il est pareil qu'elle soit complètement en aluminium.

Le prix est proche dans sa version aluminium ou bois, ce n'est donc pas un point qui fera la différence dans le choix final.

3. Coûts

Les différents devis reçus se situent dans une fourchette entre CHF 16 et 17'000.00 TTC, la municipalité demande au conseil général un crédit maximum de CHF 17'000.00 CHF.

4. Financement

Le montant maximum de CHF 17'000.00 TTC sera prélevé sur le fond pour investissements futurs (bilan 9282.1) et amorti immédiatement.

La Municipalité vous remercie d'avance et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Prévonloup,

- vu le préavis municipal n° 04-2022,
- ouï le rapport de la commission ad-hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la municipalité à changer la porte principale du collège et de choisir la finition
- d'octroyer un crédit de maximum CHF 17'000.00 TTC
- D'autoriser la municipalité à financer et à amortir cette dépense par le biais du fond pour investissements futurs (9282.1) dont le solde actuel est de CHF 284'000.00

Le municipal responsable : Anita PACCAUD

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 mai 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Alain Michel



La secrétaire :



Marie Rossier